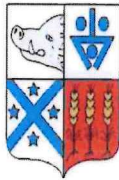


COMMUNE
DE
COURGIS

Convocation du :

01/07/2026

Affichage du :

01/07/2026

Nombre de conseillers

En exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

Délibération
N°2026-031Objet de la
délibération :Avis PPR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 07/07/2026

L'an deux mil vingt-six, le sept juillet, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de réunion habituelle, en séance publique sous la présidence de Mme Cécile CZUBA, Maire.

Présents : Nadine VAUTRIN, Anthony GROSSOT, Benoit DE OLIVEIRA, Adeline DELAGNEAU, Alain DUPRE, Amandine DUPRE, Laurent MOLLARET, Jean-Michel RACE, Romain VALLIER, Sophie SAVADOGO

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Michel RACE

Le conseil municipal, à l'unanimité, s'oppose à ce projet de PPR pour les raisons suivantes :

- La mise en œuvre du PPR ne relève pas de la compétence du maire, mais de celle du préfet. Il n'appartient donc pas à la commune d'en assurer l'application.
- Dans cette révision du PPR, certaines parcelles en appellation ne pourront pas être exploitées donc dévalorisées. Le PPR ne donne pas de solution à cela. Ce qui amènerait dans le futur, sur ces parcelles une perte de valeur pour le propriétaire qui doit faire les démarches nécessaires pour le déclassement. Cette mission relève des services de l'Etat qui doivent procéder à l'actualisation des données.
- Le conseil municipal ayant été élu récemment, les élus estiment ne pas avoir disposé d'un délai suffisant pour étudier le projet de PPR dans des conditions satisfaisantes et formuler un avis pleinement éclairé.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

COURGIS, le 07/07/2026

Le Maire, Cécile CZUBA	Le secrétaire de Séance, Jean-Michel RACE
	